

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 631 31 11
communications@snb.ch

Zurich, le 7 janvier 2012

Le Conseil de banque de la BNS renforce le contrôle

Révision du règlement interne et des directives, autres mesures

Lors de sa séance du 7 janvier 2012, le Conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS) a examiné certaines questions relatives au gouvernement d'entreprise et aux opérations sur instruments financiers passées en nom propre. Il est parvenu à la conclusion que, compte tenu des événements de ces derniers jours, de l'évolution sur les marchés financiers et en vue d'une plus grande transparence, la prise de mesures s'impose. Par conséquent, le Conseil de banque a décidé de ce qui suit.

Le Règlement régissant les opérations sur instruments financiers passées en nom propre par les membres de la Direction générale élargie ainsi que les directives y afférentes feront l'objet d'un réexamen approfondi, avec l'aide de spécialistes externes. Le projet de règlement correspondant et les directives révisées à l'intention des collaborateurs doivent être soumis au Conseil de banque le plus rapidement possible.

En outre, le Conseil de banque a décidé que toutes les transactions bancaires effectuées par les membres de la Direction générale élargie entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011 seront vérifiées par une société de révision externe (de préférence KPMG ou Ernst & Young).

Jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement et des directives révisés, les opérations sur devises supérieures à 20 000 francs, passées par les membres de la Direction générale élargie ou par des collaborateurs ayant accès à des informations privilégiées, doivent être soumises à l'autorisation préalable du responsable de la compliance à la BNS. Le Comité d'audit du Conseil de banque en est informé régulièrement.